



octobre 2021

LETTRE #3

SOMMAIRE

p2-3

Adapter son logement ou déménager ?

Actualités

p4

Interview : Catherine CLAUSSE, responsable service autonomie



Le logement au coeur du **Bien vieillir**

Terres Toulouises en chiffres

44 716
habitants*

dont 10 557 âgés de 60 ans et +

9 107 retraités

ou pré-retraités

**529 allocataires
de l'APA**

(Allocation Personnalisée d'Autonomie)

1 137 sur le Pays Terres de Lorraine

*Données INSEE 2017, actualisées en 2020

En Terres Toulouises, la part des personnes âgées de 60 à 74 ans est en augmentation : de 13,7 % en 2012 à 15,8 % en 2017 (+ 2,1 points)*, une hausse légèrement plus importante que les moyennes départementale (+ 1.8 point) et régionale (+ 2 points).

Si la grande majorité des seniors souhaite pouvoir rester à domicile le plus longtemps possible, cela n'est malheureusement pas toujours réalisable.

À travers une politique de l'habitat volontaire, les élus de la communauté de communes Terres Toulouises (CC2T) s'engagent pour que chacun puisse, en fonction de sa situation, bénéficier d'un logement accessible et adapté.

Les formules existantes sont diverses mais restent encore trop souvent méconnues. Ce troisième numéro de « La Lettre de l'Observatoire » est donc l'occasion de dresser un panorama des partenaires et outils du territoire contribuant au mieux-vivre des seniors. Bonne lecture !

Jean-Pierre COUTEAU
Vice-président CC2T, urbanisme et habitat

Adapter son logement ou déménager ?

En fonction des envies, des besoins et des capacités de chacun, plusieurs possibilités existent sur le territoire pour trouver un logement adapté ou procéder à des aménagements dans son habitation.



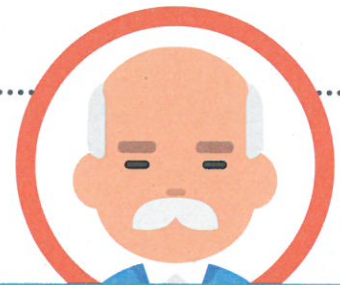
TOUL, un logement adapté avec des services collectifs

Située rue Paul Keller, la résidence intergénérationnelle de 29 logements (du T1 au T3) accueille des personnes âgées, des familles monoparentales, des jeunes couples ... Elle offre plus de 270 m² d'espaces collectifs (cuisine, salle pédagogique, bureaux) ainsi que des espaces verts. Il reste encore des logements disponibles.



habitat et humanisme

contact
Habitat et Humanisme
03 83 17 02 90



Adapter son logement

“ Mon habitat n'est plus adapté à mes besoins. Je souhaite faire des aménagements „

L'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) peut financer des personnes de plus de 60 ans (sous plafond de ressources) réalisant des travaux d'adaptation de leur logement : remplacement de la baignoire par une douche, pose d'un monte-escaliers, installation de main-courantes...

contacts
• URBAM Conseils

03 29 64 05 90

• CAL

(Centre d'Amélioration du Logement)

03 83 30 80 60

Pour Toul intra-muros, contacter le CAL

Perte d'autonomie

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) accueillent les seniors en perte partielle ou totale d'autonomie avec une prise en charge adaptée.



contacts

- Toul - Ehpap Les Ombelles 03 83 64 89 72
- Toul- Ehpap Chanoine Rion 03 83 62 24 02
- Foug - Ehpap 03 83 62 66 82
- Royau-meix - Maison d'accueil Brancion 03 83 62 91 50





Accueil familial

“ Je souhaite vivre dans une famille ,”

L'accueil familial permet à une personne âgée ou une personne adulte handicapée d'être accueillie chez des particuliers contre rémunération et de partager une vie de famille conviviale et sécurisante. Le conseil départemental assure l'agrément de l'accueillant familial, le suivi social et médico-social des personnes accueillies. La famille peut recevoir à son domicile maximum 3 personnes âgées et/ou handicapées. Sur la CC2T, il existe 5 accueillants familiaux.

contact

• Service Territorial Autonomie
TERRES DE LORRAINE 03 83 43 81 22

Résidences autonomie

“ Je souhaite m'installer dans un logement adapté et bénéficier de plus de relations au quotidien ,”

Trois résidences situées au cœur de Toul, avec des appartements F1 et F1 bis, accueillent les personnes de 60 ans et plus, valides et autonomes.

Un service de restauration est proposé ainsi qu'un programme d'animations : gym adaptée, sophrologie, arts plastiques, goûter animé ...

La liberté chez soi en toute autonomie et toute sécurité.

Un vaste plan de réhabilitation est en cours visant à améliorer le confort des résidents (rénovation salle d'eau, cuisine ...)

contact

• CCAS de Toul

03 83 63 76 27



“ Je souhaite changer de logement mais rester dans ma commune ,”

Logements communaux adaptés

Les communes peuvent disposer d'un parc de logements locatifs communaux pouvant être adaptés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Contactez la mairie de votre commune



Exemple de logements communaux à Lagney

Actualités

DOMGERMAIN

Le promoteur Ages & Vie a ouvert une "colocation" pour personnes âgées dépendantes le 21 avril 2021, rue de la gare. Les locaux sont composés de deux maisons comprenant chacune 8 studios et un espace commun.

DOMMARTIN LES TOUL

Une résidence senior construite par Toul Habitat, aux normes accessibilité, est sortie de terre en 2021. Cette résidence comprend 4 T2 et 5 T3.

FOUG

Une résidence accompagnée, avec présence d'un professionnel du secteur médico-social, pour seniors de 19 pavillons individuels (9 T2 et 10 T3 aux normes PMR) et 1 salle commune ouvrira en 2022.

Interview

" Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est présent auprès de chaque génération "

Catherine CLAUSSE,
Responsable service Autonomie
Territoires Terres de Lorraine



**Service Territorial Autonomie
Terres de Lorraine
Maison du Département**

03 83 43 81 22

statdl@departement54.fr

230 rue de l'Esplanade du Génie
54200 Écrouves

Quelle est la politique du Département en faveur des personnes âgées ?

Solidaire de toutes et tous, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est présent auprès de chaque génération et, à ce titre, soutient les personnes âgées à travers son schéma départemental pour l'autonomie. Il prévoit toutes les orientations utiles pour rester à domicile ou pour réussir son entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Dans le cadre du choix de l'habitat des personnes âgées et des personnes handicapées, le département accompagne le développement de modes d'habitats alternatifs comme la création des résidences accompagnées pour personnes âgées avec un bailleur social. Exemple : future résidence à Foug (cf. actualités).

Quand et pourquoi peut-on contacter le service "personnes âgées et handicapées" ?

Les Services Territoriaux Autonomie (STA) créés par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sont à disposition du public. Des animateurs(trices) spécialement formés :

- écoutent et informent sur les droits et prestations liés au vieillissement et au handicap ;
- orientent vers les organismes adaptés et les professionnels compétents ;
- accompagnent, si besoin, dans les démarches administratives, en aidant à remplir les dossiers correspondants (Allocation personnalisée d'autonomie, dossier MDPH, Prestation de Compensation du Handicap PCH, etc.) ;
- informent sur les services d'aide à domicile et les établissements du secteur.

Des conseillers en gérontologie, des conseillers handicap et des conseillers autonomie évaluent les besoins et élaborent un plan d'aide personnalisé, en concertation avec le ménage et son entourage.